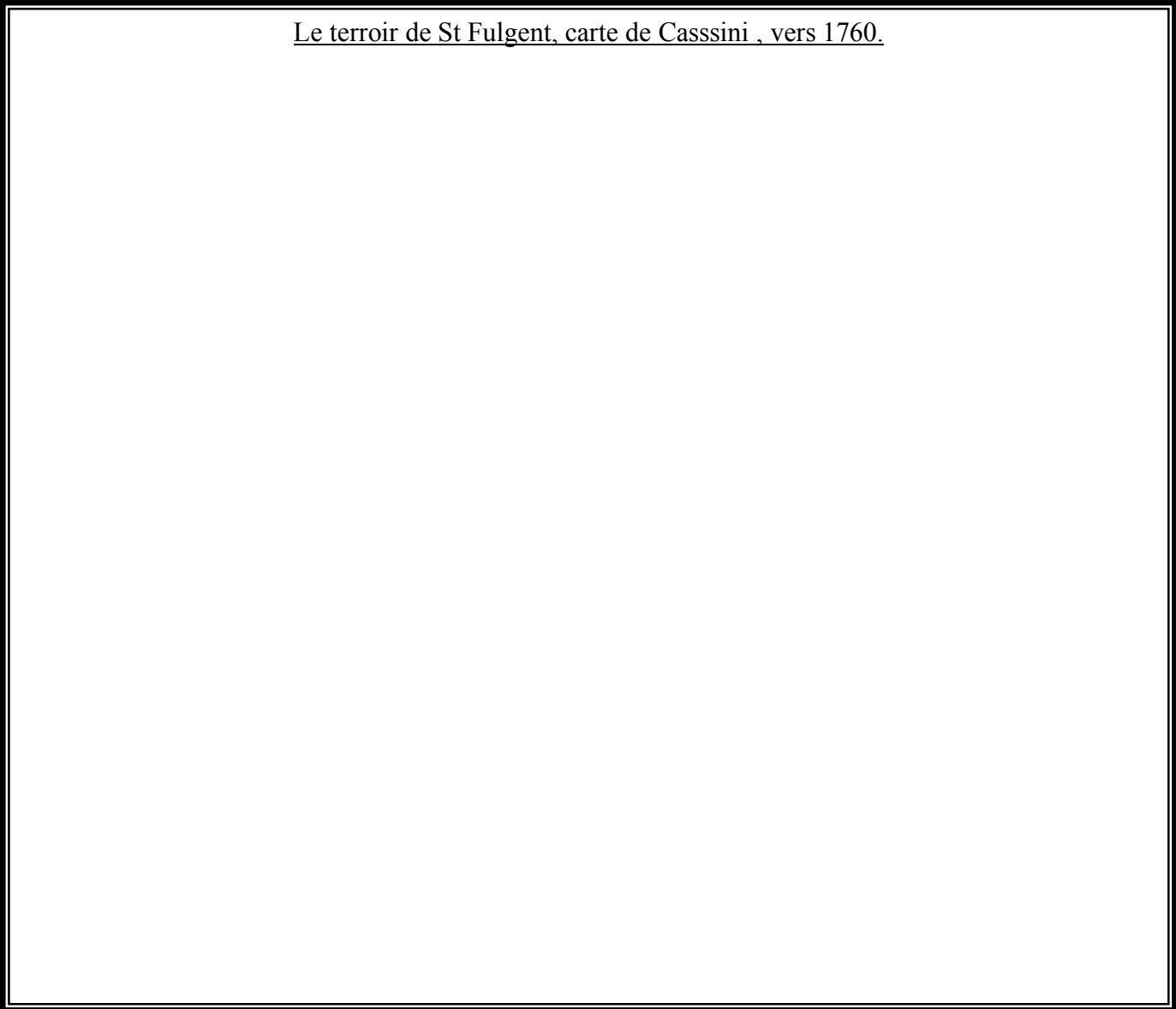


SAINT-FULGENT-DES-ORMES

NOTRE VILLAGE

Le terroir de St Fulgent, carte de Cassini , vers 1760.



La mairie est ouverte au public le mardi de 10 h à 12 h et le vendredi de 16 h à 18 h
Tel / fax 02 43 97 70 17 ; mail : mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr



Jeu des questions du repas des anciens et réponses

A la fin du repas des anciens qui a eu lieu le 11 novembre 2003, un petit jeu de questions réponses avait été organisé entre les membres présents, répartis en 3 équipes.

Voici les questions :

Questions d'église

1. Quel est le nom de la cloche de l'église ?
2. Il existe quelque part un "mouton" qui appartient à la commune ; il a plus de cent ans d'âge. Qu'est-ce que c'est ?

Aide : cette question a un rapport avec la question précédente.

3. Quel est le saint patron de l'église ?

Dates et Histoire

4. Qui s'est marié à St Fulgent le 18 juin 1994 ? (soit 54 ans après "l'appel")
5. Quelle est la date de la première ouverture de la charcuterie paysanne ?
6. Quelle est la date de la fermeture de la dernière boulangerie de St Fulgent ?
7. Quelle est la date de la fermeture de l'école du village ?
8. Quels commerces ont été exercés au café "Au rendez-vous des amis" dans le passé et seulement du temps de Marie-Jeanne ?
9. Qui était Maire de 1959 à 1971 ?
10. Qui était Maire de 1922 à 1939 ?

11 novembre en commémoration de la guerre de 14-18

11. Combien de soldats français et allemands sont morts à la bataille de Verdun en 1916 ?
12. Combien de soldats originaires de St Fulgent sont morts pour la France au cours de cette même guerre ?

La gestion communale

13. Combien a coûté l'assainissement collectif du bourg ?
14. Quel est le budget annuel 2002 de la commune ?
15. Quelles sont les sources de revenu de la commune ?
16. A qui appartiennent les réseaux électriques situés sur le territoire de la commune ?

La population

17. Quel est le nombre d'habitants au dernier recensement ?
18. Quel est le nombre d'habitants en 1836 ?
19. Quel est le nombre d'habitants en 1954 ?
20. Quel est le nombre de résidences secondaires aujourd'hui ?
21. Quel est le nombre total de maisons habitées aujourd'hui ?
22. Quelle est la particularité de la maison de Mme TOUET ?

Réponses à la fin de ce bulletin.

Le mot du maire

Le premier semestre 2004 est marqué par les travaux de la commission "Développement". Travaux encore bien invisibles car ils ne sont encore nullement concrétisés. La commission rendra ses réflexions vraisemblablement au cours du deuxième semestre, et le Conseil Municipal se prononcera sur son contenu et son application.

Comme on s'y attendait, le budget communal est marqué par d'importantes restrictions.

Après bien des démarches un nouveau transport scolaire sera en service à la rentrée de septembre en direction de Igé et Bellême.

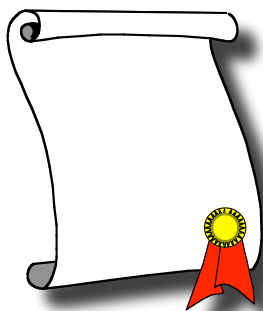
Enfin, internet à "haut débit" devrait couvrir St Fulgent en même temps que tout le département début 2005. A terme, cela amènera plus de changement dans nos vies que l'on pourrait imaginer à première vue.

Au cours de l'été 2005, dans un an, se déroulera à St Fulgent le comice cantonal. Evénement d'importance. Le dernier a eu lieu, semble-t-il, il y a 35 ans. Si je l'évoque maintenant, c'est parce qu'il s'agit d'une grosse organisation pour notre petite commune. Nous aurons donc besoin de beaucoup de bonnes volontés... et je souhaite qu'il soit l'occasion, pour sa préparation, de rencontre dans la joie et la bonne humeur.

En attendant cette échéance, je souhaite à tous un très bel été malgré un début juillet un peu pluvieux.

Votre Maire

Laurent Froidevaux



Sommaire

Informations municipales	p 4
Le coin de la Communauté de Communes	p 6
Ouverture du marché de l'électricité	p 7
Vie communale	p 7
Vie pratique	p 9
Manifestations diverses	p 9
Le calendrier	p 11

1) Informations municipales

Changement de secrétaire

Notre secrétaire, Cécile GILOUPPE nous a quitté fin juin. Elle attend un bébé, et désirant réduire ses horaires, elle ne reviendra probablement pas après son congé de maternité. L'équipe municipale avait fortement apprécié sa compétence et son efficacité. Nous lui souhaitons bon vent dans son aventure maternelle.

Elle est remplacée provisoirement par Marie-Noëlle BEGUIN à qui nous souhaitons la bienvenue.

Ce changement n'affecte en rien les horaires d'ouverture de la Mairie.



Budget 2004

L'année 2004 est particulièrement difficile à gérer. Deux raisons récentes :

- emprunt nécessité par le remboursement de la dette due à la CDC pour les travaux d'aménagement du bourg (1999 à fin 2001). Echéance de 2700 € pour l'année 2004.
- 4600 € de mise en non valeur (loyers non rentrés dans les années passées)...

... dans un contexte difficile dû au fort taux d'endettement de la commune. Le remboursement des échéances en 2004 s'élève à environ 19.340 € pour un budget réel d'environ 55.000 €.

Pour équilibrer le budget, il a fallu racler les fonds de tiroir : minimiser les prévisions de dépenses, épuiser la réserve financière qui nous restait (environ 2900 €), ne provisionner aucune "dépense imprévue", et envisager une hausse du produit des taxes locales de 10 %, ce qui entraînera une hausse de la taxe d'habitation d'environ 2 %.

INTERNET

Comme indiqué dans INFOMAIRIE de janvier dernier, la Mairie est équipée d'INTERNET. L'adresse *mail (mel)* de la Mairie est : mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr

INTERNET et le haut débit

La transmission d'un volume de données important par INTERNET est long et fastidieux, voire impossible, si on ne peut avoir accès au "haut débit" (ADSL ou autres systèmes). Les élus locaux, communes, CdC, département, etc, ont agi pour généraliser le haut débit sur le département. Ainsi depuis juin, Bellême et ses communes limitrophes bénéficient de l'ADSL.

De son côté le Conseil Général a décidé (et passé commande) pour la généralisation du "haut débit" pour l'ensemble du département. Il se fera par "boucle locale radio".

En tant que Maire de la commune, je me suis inquiété de savoir si notre commune en bénéficierait, du fait, notamment de sa position géographique en limite du département. Le responsable du projet du Conseil Général m'a assuré que l'ensemble de notre commune sera couvert.

" Mais moi qui ignore tout d'INTERNET, en quoi cela peut me concerner toute cette histoire ?

- Eh bien ! si on veut développer l'emploi par l'implantation d'entreprises, petites ou grandes, la présence du "haut débit" est de plus en plus fondamentale pour favoriser l'arrivée de nouvelles activités.

Dans notre commune, en effet, certains professionnels attendent avec impatience l'arrivée du "haut débit" : agriculteurs, professions libérales, etc. Il se pourrait même que cela entraîne certains transferts d'activité de Paris à St Fulgent !

Assainissement collectif : à quoi sert votre argent ?

Et d'abord, qui paye ?

Selon la loi ce sont les bénéficiaires du service de l'assainissement collectif qui payent et eux seuls. Donc ce sont les habitants du bourg.

Alors à quoi sert l'argent de vos factures ?

- D'une part, à rembourser l'emprunt contracté pour la construction des installations. Je rappelle que la construction du réseau a été subventionnée à 65 % et la lagune à 70 %.
- D'autre part, à financer l'entretien des installations. Dans le montant des factures des sommes sont également prévues pour l'entretien à long terme : le remplacement des pompes (tous les 7 ans), le curage de la lagune (tous les 15 ans), etc. Est également prévue une somme pour les incidents. Donc normalement il ne devrait pas y avoir de mauvaises surprises.

Une baisse en perspective.

Deux ans de fonctionnement nous ont permis de mieux cerner les dépenses d'entretien. Nos prévisions étaient bonnes, et sauf incident il pourra être envisagé une petite baisse de tarif en 2006 ; ceci pour deux raisons :

- les remboursements de l'emprunt sont un peu plus faible que prévu¹ ; cela ne durera pas, mais en attendant on économise.
- Les coûts de maintenance et de gestion sont un peu plus faibles que prévu à l'origine.

Une baisse certaine

Mme VALTAT, de la GOBINIERE a souhaité raccorder sa maison au réseau collectif. Elle n'y est nullement obligée puisque son habitation est en dehors du périmètre de l'assainissement collectif.

Une pompe, installée chez elle, refoule les eaux usées jusque dans un regard situé sur le terrain communal de CHAMP RAMIER. Cette installation est à ses frais.

La conséquence de ce raccordement est une baisse d'environ 2,5 % pour tout les habitants du bourg à partir de décembre 2004.

Merci Mme VALTAT.

Transport scolaire



Comme envisagé dans INFOMAIRIE de janvier dernier, la nouvelle carte scolaire sera en vigueur pour la prochaine rentrée, soit IGE et BELLEME. Avec la CDC et le Conseil Général, nous avons oeuvré pour que le transport scolaire soit organisé pour cette date. Une dizaine d'enfants pourraient être d'ores et déjà intéressés. Nous rappelons aux parents qu'en ce qui concerne les enfants actuellement scolarisés ailleurs il ne leur sera absolument pas demandé de les changer d'école.

C'est essentiellement pour les nouvelles scolarisations qu'il y aura obligation d'aller à IGE ou BELLEME ; sauf dérogation motivée accordée par la CDC et après avis du Maire.

Un accompagnateur (trice) pourrait être présent(e) dans le car si des enfants des classes maternelles devaient utiliser ce transport.

Le transport est gratuit pour les enfants de maternelle et de primaire. Pour les enfants du collège la participation forfaitaire demandée aux parents est de 55 €.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez prendre contact avec la Mairie ou avec la CDC (02 33 85 98 13) ou avec les écoles. L'inscription pour le transport se fait à l'école.

Horaires du car :

Départ du bourg à 8 h 04

Retour à 16 h 58 (le mercredi à 11 h 58)

Le lieu exact de l'arrêt sera précisé ultérieurement par affichage à la Mairie.

¹ Nous avons opté pour un taux variable (beaucoup moins élevé que le taux fixe) étant donné la conjoncture actuelle. Lorsqu'il y aura une bonne reprise économique, on devra passer à taux fixe (et de manière irréversible). Et à ce moment les remboursements seront plus élevés, mais proches de ceux que nous avons prévus à l'origine.

Logement de la Mairie

Mouvements de meubles et agitation sur le trottoir de la Mairie début Mai ; enfin nous avons trouvé un locataire, pour 5 à 6 mois et en meublé. Il s'agit d'une personne de la Société GHIZZONI en charge de la construction du gazoduc qui traverse notre commune et dont les travaux ont commencé. Saisissant cette opportunité 7 à 8 personnes de bonne volonté ont prêté meubles, ustensiles de cuisine, literie, lave-linge, rideaux, etc. pour pouvoir accueillir notre locataire, M. PETRUCCI.

Permis de construire



Rappel : toute construction ou modification de construction, clôture (autre qu'agricole), etc. doit obligatoirement faire l'objet d'un permis de construire ou une déclaration de travaux. En cas de doute, se renseigner à la Mairie.

Il y a deux raisons majeures à ces démarches administratives

- la première a trait à la maîtrise architecturale et paysagère : pas n'importe quoi n'importe où. Même si beaucoup de propriétaires sont conscients de cet enjeu, encore faut-il que l'administration connaisse les projets avant qu'ils soient réalisés.
- La deuxième raison est une question de justice. Si un propriétaire réalise une construction ou un agrandissement de construction sans déclaration de travaux ou sans permis de construire, il ne paiera pas de taxe locale sur sa nouvelle construction (habitation et foncier). Or, les taux d'imposition que votent les Conseils Municipaux, Conseil de CdC ou de département sont fonction des produits dont ces collectivités ont besoin pour fonctionner. Si donc, un propriétaire ne paie pas les impôts qu'il devrait, ce sont les autres propriétaires de la commune qui paieront pour eux par le biais d'un taux plus élevé que ce qui serait nécessaire si tous les habitants étaient imposés correctement.

Ceci dit beaucoup de déclarations de travaux ne donnent pas lieu à augmentation des impôts ; d'où l'intérêt de se renseigner à la Mairie.

2) Le coin de la Communauté de Communes du pays bellêmois

Assainissement individuel

La loi oblige les collectivités à créer avant fin 2005 un service de contrôle des assainissements individuels. Le Conseil de la CdC (Communauté de Commune) réfléchit à cet impératif. Il est vraisemblable qu'il décide de prendre en charge cette "compétence" en lieu et place des communes. Affaire à suivre.

Quel impact cela va-t-il avoir sur les habitants ?

Aucun sur les habitants raccordés au réseau collectif (le bourg notamment).

Pour les autres, les conséquences seront les suivantes :

- obligation d'avoir des installations aux normes
- paiement d'une redevance. Elle sera nettement inférieure à celle de l'assainissement collectif car elle ne servira qu'à subvenir aux dépenses de contrôle des installations.

Les contrôles auront lieu pour vérifier qu'une installation existante est bien aux normes, que les obligations de vidange des fosses sont bien respectées, et pour traiter les demandes des nouvelles installations et les vérifier.

Pour ceux qui désirent mettre leurs installations aux normes, il est possible de bénéficier, sous certaines conditions, de **subventions par l'OPAH** ; aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Se renseigner à la permanence de cette opération à la CdC (tel : 02 33 83 98 13) le mardi de 10 h à midi (M. LELARGE), ou à la Mairie.

Crèche

La Crèche Halte Garderie est en service à Bellême depuis le 17 novembre 2003. Elle est ouverte en priorité aux enfants de l'ensemble du territoire de la CDC. Pour tous renseignements, contacter Isabelle DUGUE au 02 33 73 45 24.

3) Informations de politique générale

Ouverture du marché de l'électricité

A partir du premier juillet de cette année, toutes les entreprises et collectivités locales ont le droit de faire appel à un fournisseur d'électricité autre qu'EDF. Les particuliers auront ce droit à partir de 2007.

Comment cela peut-il bien se passer ?

EDF reste le gestionnaire du réseau. Si la Mairie ou une entreprise, par exemple, souhaite acheter son électricité à un fournisseur espagnol ou à un fournisseur qui a des petites centrales hydrauliques ou des éoliennes basées dans le Massif Central ou dans notre propre commune, un contrat sera passé entre ce fournisseur et la Mairie pour la vente d'électricité. Celle-ci transitera par le réseau national géré par EDF (à ce niveau, l'électricité est complètement anonyme).

Outre le prix de la fourniture qu'elle paiera au producteur, la Mairie, ou l'entreprise paiera à EDF ce qu'on pourrait appeler un "droit de péage" pour l'acheminement du courant. Celui-ci est du type "timbre poste" ; c'est-à-dire que son prix est le même quelle que soit la distance entre le client et le fournisseur. Assez peu de fournisseurs se présentent actuellement sur le marché. Jusqu'à présent la Mairie n'a pas été démarchée. C'est en vue de cette ouverture de marché qu'il a été demandé à EDF de faire figurer sur toute les factures les coûts concernant la fourniture proprement dite et celui de son acheminement. Celui-ci est d'environ 40 %.

4) Vie communale

Le prochain chantier communal

Il aura lieu le samedi 11 septembre.

Au programme :

- travaux de lasure et peinture du patrimoine de la commune : église, mairie, etc.
- dans le cadre de la préparation du comice 2005 : raccordement des WC de l'ancienne école au réseau d'assainissement, réparation succincte du préau...
- réalisation de l'enduit du mur qui soutient la balustrade entre la rue principale et la route du lavoir

Et bien sûr le repas / banquet à midi (c'est bien un banquet étant donnée la qualité de ce qui est habituellement cuisinée par les uns et les autres) ; et puis si le cœur nous en dit, le soir on finira les restes.

Depuis l'été 2001, 855 heures de travail ont été effectuées au cours de 4 chantiers où tous les habitants étaient invités et 8 chantiers où seul un petit nombre de participants ont été sollicités. Ces heures de travail constituent une économie certaine pour la commune et limitent la sollicitation financière des contribuables de la commune.

Je tiens à remercier vivement tous ces bénévoles qui d'années en années mettent la main à la pâte.

Carnet communal :

<i>Les Naissances</i>	
31 août 2003	PIERRE Dylan
31 janvier 2003	TISON Eloi Flavien

<i>Les Mariages</i>	
12 juillet 2003	DUCARUGE Jean-Louis et ENDRIVET Magalie ²
16 août 2003	FABRE Yann et MAILLEAU Sri Nathalie

<i>Les Décès</i>	
8 avril 2003	TERRASSE Lucienne, épouse MOUGEL
25 juillet 2003	TOUET Eric



Les nouveaux arrivants dans la commune :

En 2003 et 2004

Mme Brigitte DERVILLE, M VIRLOUVET, M et Mme BUISSON dans le bourg, M et Mme KHUN à la Trivoirie, M et Mme PESCHET à la Petite Croix, M BROUARD et Mme RIDOUX au Tertre, Mlle MONMARTHE au Hameau, M FAUVEAU et Mme JOSEPH aux Boislandries, M et Mme GUIMOND à Chasnay.

Bienvenue à eux tous.

Fleurissement du bourg



Comme les années passées, le printemps arrive avec ses fleurs. Nous remercions les habitants du bourg qui embellissent notre village en offrant à la vue des promeneurs et passants tous ces bouquets colorés qui enchantent le regard. Un grand merci aussi à M et Mme COTINET qui font un gros travail en ce sens. Fleurissement autour de la Mairie, de l'église, etc.

Malheureusement nous devons déplorer des vols de jardinières et pots de fleurs.

D'autres jardinières ont été déplacées et se sont retrouvées sur les marches d'autres maisons.

En conséquence, nous demandons à tous d'être vigilants et de signaler aux Maire et Maires adjoints toute anomalie ou malversation qui pourrait être remarquée.

Le Maire a signalé ces malversations à la gendarmerie.

Association "Une école à Bunia"



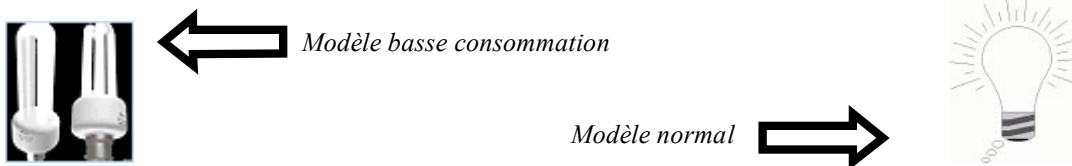
L'association poursuit son but : aider cette école. Donc notre objectif est de récolter des fonds que nous envoyons là-bas et qui sont bien utilisés. 1200 € en janvier 2003 qui ont permis d'acheter un terrain pour la construction d'une classe et 1000 € en janvier 2004 pour l'achat de matériaux. Nous avons été présents au vide grenier et notre stand a proposé une tombola à gratter dont le bénéfice sera, bien sûr, pour l'association. Nous serons également présents au comice d'arrondissement à Bellême.

² Fille de Bernadette ROTROU

5) Vie Pratique

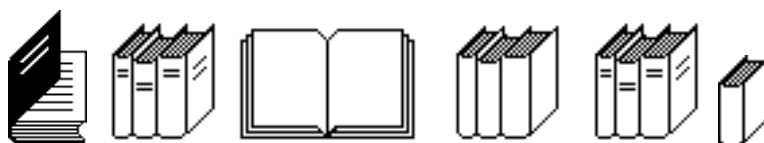
L'éclairage.

On trouve de plus en plus souvent dans le commerce des lampes dites "basse consommation". Est-ce une arnaque ou consomme-t-elle réellement moins que les autres pour le même éclairage ?



Vrai. Pour le même éclairage qu'une ampoule normale (à incandescence), elle consomme environ 4 fois moins et dure environ 10 fois plus longtemps. Malgré leur prix d'achat plus élevé elles sont donc financièrement beaucoup plus intéressantes que les lampes ordinaires. Cependant ces lampes ont un petit inconvénient : elles mettent 2 à 3 minutes pour fournir l'éclairage maximum.

Le **bibliobus** stationne devant la Mairie le mercredi une fois tous les deux mois aux dates suivantes en 2004 :



Service de car

Le car du "marché de Bellême" est toujours à disposition des habitants de notre commune.

Ce service est ouvert à tous.

Départ tous les jeudi à l'église à 9 h 20 et retour vers 12 h 08. En fonction du lieu d'habitation des "clients", il peut faire des petits détours.

6) Manifestations hors commune

Nos ordures ménagères pourraient couvrir les besoins d'électricité de Bellême

Mais quel est ce rapport bizarre ?

Sous la responsabilité du SIRTOM (assemblée d'élus de la centaine de communes qui composent ce syndicat), nos ordures ménagères sont ramassées par la SNN (Société Normande de Nettoyement) et stockées au CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Colonard Corubert). Une matinée "porte ouverte" était organisée le samedi 15 mai. Nicolas TISON et moi-même, nous nous sommes rendus à ce rendez-vous.

Ce fût une visite intéressante à tout point de vue ; et nous avons mis en exergue 2 constats particuliers :

- l'évolution des conditions techniques de l'enfouissement ne peut que conduire à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, il y a 15 ans, il suffisait de faire un trou (que l'on appelle "cellule"), d'y déverser les ordures puis de les recouvrir de terre, ensuite de creuser une autre cellule et ainsi de suite. Maintenant la réglementation exige que les cellules soient étanches, qu'il y ait un système de récupération des eaux de pluie et des égouttures, qu'il y ait un système de récupération

des gaz générés par la fermentation des ordures. D'où génération de coûts plus importants.

- la fermentation des ordures génère des gaz contenant notamment 30 % de méthane. Le méthane est le gaz de nos bouteilles et du réseau de Gaz De France. Ce gaz, que l'on appelle biogaz, est brûlé sur place afin de diviser par 20 l'effet de serre que pourrait représenter le méthane (transformation du méthane en CO2).

Questionné en particulier, un responsable de la SNN évoquait que les conditions que met Gaz De France pour se raccorder sur le réseau national sont tellement draconiennes que cela devient impossible surtout en milieu rural. Une autre solution consisterait à ce que ce gaz soit transformé sur place en électricité qui viendrait alimenter le réseau. Mais là aussi les conditions d'EDF sont difficiles et découragent les initiatives.

Y a-t-il des arguments techniques sérieux à ces refus, ou les raisons sont-elles à chercher ailleurs ?

Pourtant un petit calcul montre que notre CET de Colonard génère un débit de gaz qui, s'il était transformé en électricité, suffirait probablement à couvrir en permanence les besoins d'une ville comme Bellême et de sa zone industrielle.

Si une telle installation était réalisée, peut-être que cela pourrait faire baisser la taxe des ordures ménagères ?

Si l'on jette un coup d'œil à nos voisins, plus ou moins éloignés, l'on constate que trois pays sont leaders en matière de biogaz issu des seules ordures ménagères qui est injecté dans les réseaux nationaux : la Nouvelle Zélande, la Suède et le Danemark. Pour ce dernier pays, c'est une véritable politique d'Etat, puisque le biogaz couvre 5% des besoins du pays.

En ce qui concerne l'utilisation sur place du biogaz pour la production d'électricité raccordée au réseau, quelques installations existent en France.



Réponses au questionnaire

1. Angèle-Clémentine
2. C'est la pièce de bois massive à laquelle est suspendue la cloche et qui pivote avec elle.
3. Officiellement c'est St Fulgent, mais certains documents font état de St Godegrand et Ste Opportune, voire St Gilles.
4. Nicolas et Patricia Tison.
5. 5 juillet 1991
6. 1960
7. Fermeture de l'école en 1988
8. Bureau de tabac, épicerie, dépôt de gaz et mélange 2 temps
9. Albert Chaussée, père de Jean-Claude
10. Albert Chaussée, grand-père de Jean-Claude.
11. Environ 700.000 entre février et juillet, dont environ 130.000 non identifiés.
12. Combien de soldats originaires de St Fulgent sont morts pour la France au cours de cette même guerre ?
13. 178599 € (1171532 F) La commune n'a payé que 62.510 €, le reste a fait l'objet de subventions
14. Environ 59000 € (387.000 F)
15. La Dotation globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat (19.000 €). Le produit des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP) (15000 €). Recettes diverses (25000 €)
16. A la commune. Mais la commune a délégué sa propriété au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale du canton de Bellême (SIE) en 1927 et l'exploitation du réseau a été donnée en concession à EDF en 1946.
17. 160
18. 791
19. 306
20. 27
21. 106
22. C'est le lieu de l'ancienne Tuilerie de St Fulgent

Maintenant à vos calendriers ...

Les manifestations à venir

Dimanche 22 août : comice d'arrondissement à Bellême

Dimanche 29 août : la Galoche organisée par le café "Au rendez-vous des amis"

Samedi 11 septembre : chantier communal

Jeudi 11 novembre : repas des anciens (sous réserve)

Autres dates à retenir

24 septembre et 26 novembre : réunions du Conseil Municipal

Passage du Bibliobus les mercredis de 15 h15 à 16 h : **27 octobre et 15 décembre**